

Gatineau, le 14 juin 2013

Monsieur Christian Taillon
Conférence régionale des élus de l'Outaouais
394, boul. Maloney Ouest, bureau 101
Gatineau (Québec) J8P 7Z5

Monsieur,

À titre de secrétaire des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), vous avez déposé par lettre le 20 mars 2013 un consensus établi par la TLGIRT Haute-Gatineau/Cabonga. Ce consensus établi lors de la rencontre du 20 février 2013 demandait au MRN que la liste des secteurs et des lacs sensibles déposée au MRN lors de l'exercice d'analyse de paysage soit officialisée et que des modalités d'intervention soient définies à l'étape d'analyse des SIP. Étant donné que la liste que nous avons actuellement entre les mains comprend des sites dans les trois unités de gestion, nous avons cru opportun de répondre aux trois tables.

Nous ne sommes pas certains à quelle liste vous faites référence, ainsi, voici en pièce jointe la liste la plus à jour que nous avons. Cette liste comprend tous les secteurs qui ont été déposés lors de l'exercice sur les paysages qui s'est déroulé l'année dernière (incluant les secteurs du projet secteurs sensibles de la table faune), de plus certains points sur le territoire libre jugés d'intérêt régional ont été ajoutés par le MRN.

Cette liste comporte deux sections. La première section comprend toutes les demandes pour des encadrements visuels sur des points ponctuels. La seconde section comprend les demandes liées à des lacs. Toutes les demandes de points ponctuels ont été cotées en suivant la grille de cotation développée par Josée Pâquet. Les demandes dont les points étaient déjà couverts par le RNI/RADF n'ont pas été cotées. Les demandes reliées aux lacs ont été priorisées par les pourvoyeurs, la Sépaq et les ZECs. Nous vous avons indiqué si ces lacs ont déjà une protection partielle liée à des encadrements visuels du RNI/RADF. Aussi, considérant l'achalandage important sur le territoire libre, nous sommes surpris du peu de demandes d'encadrement visuel pour des points d'intérêt sur ce territoire.

Nous vous invitons à nous confirmer si la liste en annexe correspond fidèlement aux secteurs auxquels vous voulez voir attribuer un encadrement visuel et à la catégorie d'encadrement visuel que vous voulez leur voir attribuée.

De plus, nous tenons à vous informer qu'il nous est impossible d'accepter une liste d'encadrements visuels sans les modalités afférentes. En effet, nous devons connaître les modalités pour être en mesure d'évaluer les impacts sociaux et économiques du nombre de demandes acceptées. Si les modalités sont déterminées au cas par cas, il y

aura une incohérence avec le calcul de la possibilité forestière et l'attribution des bois. Ce qui aurait pour conséquence que des bois qui concrètement ne sont pas disponibles à la récolte soient récoltés et par conséquent ne soient plus disponibles pour les générations futures.

Dans cette optique, nous avons mis en pièce jointe le travail que vous avez fait pour l'identification de scénarios pour le projet d'évaluation des impacts sur la possibilité forestière que vous avez fait l'hiver dernier avec Génivar.

Aussi, nous comprenons mal l'approche pour les lacs. De manière générale, un encadrement visuel est fait pour protéger un point d'intérêt, son application à tout le pourtour d'un lac ne permet pas nécessairement de bien protéger les points d'intérêt. En ce qui concerne les lacs une approche plus intensive pour les points d'intérêt et plus extensive pour le contour du lac (qui est souvent moins fréquenté et a reçu moins d'investissement que les points d'intérêt) devrait être envisagée. De plus, l'identification de lacs augmente beaucoup la superficie à protéger visuellement et a un impact important sur la planification et les coûts d'opération.

Nous vous rappelons qu'en attendant qu'un consensus soit fait aux tables GIRT nous appliquons le RNI au niveau des paysages.

Nous attendons donc votre retour sur trois éléments :

- 1- La validation de la liste de secteurs d'intérêt visuel et leur catégorie (1,2,3)
- 2- L'identification des points d'intérêts sur les lacs.
- 3- Les modalités que vous désirez voir appliquées.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur des opérations intégrées,



Luc Mageau

c.c. : Mmes Linda Bédard
 Brigitte Hardy
 Simona Motnikar
M. Christian Pilon

p.j. : LE_liste_paysage_pj.xls
 LE_liste_paysage_pj2.xls